



# **Procès-verbal du Conseil d'Établissement**

## **Du lundi 3 février 2025**

### **Membres du conseil d'établissement :**

- Mme Allâtre, Provisseure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Schorderet, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- Mme Estienne, Directrice Administrative et Financière
- Mme El Ahmad, représentante des élèves (1B)
- Mme Balazsova, représentante des parents d'élèves
- Mme Decottignies, représentante des parents d'élèves
- Mme Janousova, représentante des parents d'élèves
- M. Bonnetto, représentante du personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré
- M. Brochot, représentant du personnel enseignant du 2<sup>nd</sup> degré
- M. Pierron, représentant du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré
- Mme Krgovic, représentante du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré

### **Invités :**

- Mme Benain, vice-présidente du CVL
- M. Pimenta, conseiller consulaire

### **Excusés :**

- M. Ouriachi, Provisseur-adjoint
- M. Ryzvaniuk, représentant des élèves (Ter A)
- Mme Guichard, conseillère consulaire
- M. Le Moigne, conseiller consulaire

A 18h04, le quorum étant atteint (13 personnes présentes dont 12 membres sur quatorze), madame la provisseure, présidente du conseil d'établissement, déclare la séance ouverte et remercie les participants pour leur présence. Le nombre des votants s'élève à douze personnes.

Monsieur Pierron assurera le secrétariat de séance.

La Provisseure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement 14 novembre 2024.
2. Compte-rendu du conseil d'école du 20 janvier 2025.
3. Adoption du calendrier scolaire 2025-2026.  
3bis. Calendrier des examens
4. Présentation des tarifs de scolarité pour l'année 2025-2026.
5. Prévision de voyages scolaires pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024-2025.
6. Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité.
7. Point sur les prévisions de travaux en 2025.
8. Questions diverses.

**1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2024.**

Madame la proviseure propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2024.

<b>Nombre de votants : 12</b>		
<b>0 abstention</b>	<b>0 vote contre</b>	<b>12 votes pour</b>

Le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 14 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**2. Compte –rendu du conseil d'école du 20 janvier 2025**

**Arrivée de M. Pimenta à 18h08.**

Madame Raynal, directrice du primaire, résume les échanges qui se sont tenus lors du second conseil d'école du 20 janvier 2025. Cette réunion a donné lieu à un bilan semestriel du fonctionnement de l'école, avec un point sur l'évolution des effectifs, stables depuis la rentrée (407 élèves). Plusieurs réunions d'information à destination des familles ont été annoncées, concernant le niveau CM2 pour présenter la classe de 6<sup>ème</sup> et également le niveau Grande Section afin d'expliquer les enjeux du CP. Enfin une réunion à destination des CE2 sera également organisée afin de présenter aux parents le fonctionnement de la Section Internationale à partir du CM1. Un bilan des projets et sorties scolaires a également été fait pour le premier semestre. Les membres du conseil d'école se sont également exprimés sur le calendrier scolaire 2025-2026 et ont donné un avis favorable au calendrier présenté ce jour au point 3.

**3. Adoption du calendrier scolaire 2025-2026.**

Madame la proviseure rappelle que l'élaboration du calendrier scolaire repose sur un certain nombre de principes dictés par le code de l'Éducation et l'AEFE, via la circulaire n°0701. Cette dernière fixe les critères d'élaboration suivants : L'année scolaire doit comporter 36 semaines réparties en 5 périodes de travail de durée comparable, séparées par 4 périodes de vacances (art. 521-1 du code de l'éducation). Un minimum horaire de 864 heures de classe doit être respecté en primaire (hors APC) avec un plafond de 936 heures lorsque l'enseignement de la langue du pays hôte est intégré. La pré-rentrée des personnels doit intervenir au plus tôt le 1er septembre. Enfin, les établissements d'une même zone doivent se coordonner afin de dégager 6 à 8 semaines communes d'activité pour organiser le plan de formation continue des personnels.

Le calendrier présenté aujourd'hui a déjà fait l'objet de discussions avec les représentants des parents au conseil d'école. Il avait été demandé d'essayer de respecter un équilibre entre les 5 périodes. Cette demande a été entendue et le calendrier a été modifié en conséquence (vacances de Pâques repoussées d'une semaine). Le total effectif prévisionnel des heures de cours en primaire sera de 908,5 heures en enlevant les jours fériés.

Madame la proviseure propose aux membres du conseil l'adoption du calendrier scolaire prévisionnel pour l'année 2025-2026.

<b>Nombre de votants : 12</b>		
<b>0 abstention</b>	<b>0 vote contre</b>	<b>12 votes pour</b>

Le calendrier scolaire 2025-2026 est adopté à l'unanimité.

Madame la proviseure présente ensuite les dates des examens pour les classes de 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale, avec une nouveauté cette année en ce qui concerne les épreuves orales et écrites que les élèves du Baccalauréat Français International présenteront en plus des épreuves du baccalauréat général. Ce calendrier des examens vient d'être finalisé et sera communiqué incessamment aux élèves et aux familles concernés.

#### **4. Présentation des tarifs de scolarité pour l'année 2025-2026.**

Madame la proviseure commence par rappeler que les frais de scolarité n'ont pas ou très peu augmenté entre 2017 et 2023, dans un contexte où les effectifs eux, ont été en forte baisse de 2017 à 2021 (-12%). Des baisses avaient même été appliquées en 2021 avec une remise pour les fratries et une réduction des tarifs de maternelle de 9% appliquée en 2022.

Dans le même temps l'établissement a investi de façon conséquente avec la construction de deux nouveaux bâtiments. Cette dernière s'est traduite par une baisse drastique des fonds de réserve (coût de ces constructions : 80 M CZK).

Par ailleurs la masse salariale n'a cessé de s'alourdir en raison du vieillissement des personnels (Glissement Vieillesse Technicité), de la création du BFI (3 ETP supplémentaires de la 6<sup>ème</sup> à la terminale) et des besoins au niveau administratif, de la communication et de la vie scolaire. En outre des revalorisations salariales ont été accordées en 2023 et 2025 pour les recrutés locaux dotés des grilles de rémunération les plus faibles (Asem et personnel de vie scolaire). L'inflation ayant fortement impacté le pouvoir d'achat des personnels.

Enfin, l'établissement n'est pas exempt, comme tous les foyers tchèques, de l'impact de l'inflation qui touche l'ensemble des frais de fonctionnement et en particulier les dépenses énergétiques.

Une première augmentation, de 6,5% en moyenne, avait été décidée pour la rentrée 2023. Si un effort important a été consenti en 2024 en n'augmentant pas de nouveau les tarifs, l'établissement ne peut plus, à ce jour, maintenir une stabilité des frais de scolarité sans mettre en péril les finances et la pérennité de l'établissement. Le compte financier qui sera présenté fin mars montrera que le solde annuel est déficitaire, et la prévision budgétaire pour 2025 est également déficitaire. Or le fonctionnement d'un établissement ne peut se baser sur un principe de prélèvement sur les fonds de réserve sur le long terme. Il est donc urgent d'enrayer cette tendance et de la renverser, le lycée ayant aussi besoin de rétablir des fonds de réserve suffisants pour assumer des rénovations qui sont indispensables. Il avait donc été annoncé dès l'année dernière aux représentants des parents qu'une hausse serait appliquée à la rentrée 2025. Cette hausse sera relativement importante cette année et devrait être plus modérée dans les années à venir, pour suivre les consignes de la direction de l'AEFE qui enjoint les établissements à appliquer chaque année une hausse tarifaire permettant à minima de compenser l'inflation.

La direction a rencontré les représentants des parents en novembre et décembre 2024 afin d'expliquer ce contexte et d'échanger sur la stratégie d'augmentation.

Les parents ont souhaité que l'augmentation soit moins marquée dans le secondaire, ce qui a entraîné un rééquilibrage avec 7% d'augmentation en primaire et 6% au secondaire.

Il a été convenu qu'une hausse plus importante devait être appliquée pour les élèves issus du cursus bilingue, en effet ces derniers bénéficient à ce jour d'un tarif bien inférieur de la 5<sup>ème</sup> à la terminale alors qu'ils reçoivent le même enseignement que les autres élèves. Cela est vécu comme une injustice par les parents des élèves non issus des classes bilingues.

Par ailleurs, le coût de la section internationale ne doit plus être ignoré. L'ensemble du cursus du CM1 à la terminale représente l'équivalent de 5 temps plein d'enseignement et 6 heures d'enseignement supplémentaires pour les élèves, ce qui a un coût. Il a donc été décidé de majorer l'augmentation de 5% pour l'ensemble des élèves appartenant à la section internationale.

Concernant les frais d'examens qui faisaient l'objet d'interrogations de la part des parents car plus élevés que dans les autres établissements de la zone, ces derniers ont été baissés au même niveau que ceux de Vienne.

Les frais de première inscriptions ont, eux, été augmentés de 30%. Ces frais appliqués une seule fois pour chaque enfant, reflètent le coût réel de l'accueil et de la prise en charge administrative des demandes d'inscription pour lesquelles une secrétaire est recrutée chaque année pour une mission de janvier à juin, avec un accueil spécifique des nouvelles familles en amont de la rentrée.

Madame la proviseure explique que l'ensemble des efforts financiers demandés aux familles s'accompagnent d'un travail important de communication de la part de l'établissement pour retrouver des effectifs à la hausse, ainsi que d'une attention qui sera encore plus accrue sur les dépenses et d'une gestion au plus près du budget annoncé.

Ces tarifs, qui ont fait l'objet d'un dialogue avec les représentants des parents d'élèves fin 2024, vont être proposés pour validation par la Directrice Générale de l'AEFE qui elle seule a le pouvoir de les valider. Ces tarifs ne font pas l'objet d'un vote. Les évolutions de tarifs pour la rentrée 2025 sont les suivantes :

Niveaux	Augmentation tarif non SI	Augmentation tarif SI et BFI
<b>Maternelle</b>	<b>+ 7%</b>	
<b>Élémentaire</b>	<b>+ 7%</b>	<b>+ 12% (CM1 et CM2)</b>
<b>Collège</b>	<b>+ 6%</b>	<b>+ 11 %</b>
<b>Lycée</b>	<b>+ 6%</b>	<b>+ 11 %</b>
<b>Ci-Bil et 6<sup>ème</sup> Bil</b>	<b>+ 16 %</b>	
<b>Ex Bil 5<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup></b>	<b>+ 9%</b>	
<b>Ex Bil Lycée</b>	<b>+ 9%</b>	

La réduction de 5% pour les fratries à partir du deuxième enfant sera maintenue, sauf sur les frais de première inscription.

Les représentantes des parents prennent la parole et confirment que deux rencontres ont eu lieu avec la direction fin 2024. Elles disent comprendre les enjeux et avoir conscience de la nécessité pour l'établissement de garantir sa viabilité budgétaire, mais elles indiquent être en désaccord avec cette hausse qu'elles estiment trop importante.

Elles affirment que la prévision d'effectif est trop pessimiste et fausse les prévisions. Selon elles, l'effectif pourrait être supérieur, ce qui permettrait de générer davantage de recettes. Madame la proviseure répond qu'elle espère en effet avoir une bonne nouvelle concernant les effectifs début septembre, néanmoins le contexte est défavorable en raison du nombre d'élèves de terminale qui va quitter le LFP cette année (54 élèves). Il n'est pas du tout certain que les nouveaux inscrits en maternelle à la rentrée puissent compenser ces départs à fortiori dans un contexte démographique à la baisse pour cette catégorie d'âge, et ce, malgré les efforts déployés pour la communication.

Les parents demandent également que des tarifs spécifiques majorés puissent être appliqués pour les enfants dont les frais de scolarité sont payés par l'entreprise des parents. La direction réitère qu'elle trouve cette proposition intéressante, toutefois elle est techniquement complexe à mettre en œuvre. Si l'idée n'est pas abandonnée, il s'agirait d'une première pour un établissement à gestion directe et une telle mise en place nécessite une collaboration étroite avec l'AEFE.

Les représentantes des parents rappellent qu'elles auraient souhaité que l'augmentation soit plus forte pour les élèves de section internationale et BFI. La direction a écarté l'idée d'appliquer une augmentation brutale afin d'éviter de susciter des départs massifs de la section. Il a donc été décidé d'appliquer une augmentation majorée de 5% pour les élèves de cette section. Pour l'année scolaire suivante (2026-2027), une nouvelle augmentation majorée pourrait également être appliquée afin que le tarif se rapproche progressivement du coût réel de la section internationale.

Les parents souhaitent mieux comprendre comment les frais de scolarité sont calculés. Madame la proviseure les informe qu'un courrier explicatif sera adressé à l'ensemble des familles. Il aura pour but de présenter à l'ensemble des familles les nouveaux tarifs et également d'expliquer la façon dont le budget de l'établissement est réparti par postes de dépenses.

Enfin, la question de la trajectoire à plus long terme des frais de scolarité est abordée. Les parents d'élèves expriment leur difficulté à se projeter ne sachant pas quelles augmentations seront appliquées à l'avenir et craignent que cette incertitude n'encourage certaines familles à quitter le LFP. Cette question est particulièrement vraie pour les ex-bilingues dont les frais ont augmenté de façon régulière et plus importante que pour les autres catégories d'élèves. Les parents souhaiteraient que le taux d'augmentation soit plafonné afin d'éviter les mauvaises surprises.

La consigne de l'AEFE étant d'augmenter les frais de façon régulière afin de suivre à minima l'inflation, la perspective pour l'année 2026-2027 devrait être une augmentation beaucoup plus modérée. Madame la proviseure rappelle que l'augmentation moyenne de 8% appliquée pour la rentrée 2025 est aussi le résultat de la non

augmentation à la rentrée 2024 et d'années de stagnation.

Madame la proviseure rappelle qu'un des facteurs incertains à ce jour pour la décision du taux d'augmentation en 2026 sera celui de l'évolution des effectifs. Monsieur Pimenta demande à ce sujet si l'établissement a pu mesurer l'effet de sa politique de communication déployée depuis 2021. Madame la proviseure répond qu'en effet les effets se sont indéniablement faits ressentir avec un arrêt de la chute des effectifs dès 2022 et +38 élèves à la rentrée 2023 entraînant la réouverture des deux classes de maternelle qui avaient été fermées en 2021. Les effectifs de 2023 ont été consolidés à la rentrée 2024. La directrice du primaire, madame Raynal, confirme que la communication du lycée a également eu pour effet de voir le nombre de visiteurs lors des portes ouvertes tripler en 3 ans.

Pour finir, les parents demandent quelles aides de l'état ou subventions sont possibles pour aider l'établissement. Madame la proviseure rappelle que l'état français apporte déjà une subvention indirecte au LFP via la rémunération des personnels détachés qu'il couvre à 41 %. Cette aide de l'état explique d'ailleurs le positionnement très favorable du LFP du point de vue tarifaire sur la place des établissements internationaux de Prague. Les tarifs du LFP sont en effet 2 à 3 fois moins élevés que chez les concurrents britanniques ou américains.

Pour ce qui est des subventions ponctuelles, elles sont également possibles pour des travaux et projets précis. L'AEFE a déjà accordé une subvention de 195 000 euros pour la rénovation de la toiture du gymnase et l'installation du système de sonorisation. Toutefois ces subventions ne se font que sur des projets ponctuels et la règle est que l'établissement assure son fonctionnement et les investissements en utilisant les recettes perçues des frais de scolarité.

Les représentants du personnel demandent si des tarifs préférentiels seront possibles pour les enfants du personnel. Cette question sera abordée lors de la prochaine commission de dialogue social. Madame la proviseure rappelle toutefois que le budget 2025 est déjà bouclé et qu'il ne sera pas possible de faire de miracles dans un contexte de prévision budgétaire déjà déficitaire.

#### **5. Prévision de voyages scolaires pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2024-2025.**

Madame la proviseure présente trois nouveaux voyages à venir au deuxième semestre pour le second degré. Un séjour en France pour les 6<sup>ème</sup> bilingues afin d'initier un échange avec des élèves de 6<sup>ème</sup> de Phalsbourg. Pendant ce séjour le coût des visites sera assumé par le Lycée Erckmann Chatrian. En retour, lorsque les élèves français viendront à Prague l'année prochaine, le LFP assumera également le coût des visites.

En sus, deux séjours sportifs sont organisés par l'AEFE cette année : les jeux de la ZECO à Tbilissi pour une délégation de 6 élèves de 4<sup>ème</sup> ainsi que les Jeux du Danube à Bratislava pour 8 élèves de 6<sup>ème</sup>. Il est à noter que l'Association Sportive contribuera au financement du déplacement des élèves à Tbilissi à hauteur de 80 000 CZK. Ce don fera l'objet d'une validation par la directrice de l'AEFE puisqu'il excède le plafond de 3000 euros.

Il est rappelé que pour l'ensemble des voyages scolaires organisés, les familles qui ont des difficultés pour

assumer les frais peuvent soumettre une demande d'aide auprès de la caisse de solidarité. Sept familles ont bénéficié d'aides allant de 50 à 90% du montant du séjour grâce à cette caisse.

Les membres du conseil d'établissement sont invités à donner leur avis sur la programmation de ces trois séjours.

<b>Nombre de votants : 12</b>		
<b>0 abstention</b>	<b>0 vote contre</b>	<b>12 votes pour</b>

## **6. Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité.**

Madame la proviseure explique que les établissements publics locaux d'enseignement en France ainsi que les lycées français de l'AEFE ont la même obligation d'établir chaque année un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Le PPMS est à la fois un document cadre et de référence pour les établissements, élaboré et contresigné par le poste diplomatique, mais il sert également de base à une variété d'exercices de simulation, en fonction des risques majeurs repérés pour chaque établissement.

Le document a été envoyé pour consultation à l'ensemble des membres du CE et fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine CHSCT-CHSCS qui se tiendra le 18 février.

Deux exercices d'évacuation incendie ont déjà été organisés cette année ainsi que deux exercices de PPMS, pour habituer le personnel et les usagers à adopter les bons réflexes en cas de crises majeures telle que des intrusions ou des tempêtes violentes.

Les élèves font remarquer des dysfonctionnements du côté des hauts-parleurs. Lors du dernier exercice le signal d'alerte était presque inaudible dans certaines zones du lycée. La direction a recensé ce problème et l'a fait figurer dans le compte rendu de l'exercice. Les élèves font par ailleurs remarquer qu'il serait intéressant de réaliser un exercice de mise à l'abri en dehors des heures de cours, pendant la récréation par exemple.

Un troisième exercice, inopiné (sans information préalable), sera organisé d'ici la fin de l'année scolaire, avec un scénario d'intrusion hostile.

## **7. Point sur les prévisions de travaux en 2025.**

Un point récapitulatif des travaux envisagés en 2025 est effectué par la proviseure et la directrice administrative et financière.

Pendant les vacances de février, la construction d'un parking à vélo, réclamé de longue date par les élèves et le personnel, va débuter. Ce dernier sera implanté sur le côté de l'établissement, derrière le parking. Dans le même temps, le rehaussement de la grille sud va être entrepris. Des pare-vues en métal vont être réalisées et installées au fond du parking et le long de l'allée afin de limiter la visibilité depuis l'extérieur.

Pendant les vacances de Pâques, des travaux auront lieu au niveau de la vie scolaire du secondaire, pour percer un trou permettant de relier le bureau des surveillants et la salle de permanence. Des travaux doivent également être entrepris pour réparer la verrière du côté patio, qui s'est beaucoup dégradée.

Au cours de l'été 2025, la cour de la maternelle sera intégralement rénovée. Il s'agissait là aussi d'une demande

ancienne de la part de l'équipe de maternelle et d'un besoin en terme d'attractivité car la cour pour les petits se doit d'être un lieu sécurisé et attrayant. Pendant l'été les toitures du bâtiment gymnase et côté patio seront également entièrement refaites. Les maîtres d'œuvre ont déjà été sélectionnés en 2024 pour ces deux chantiers importants, mais il a semblé plus raisonnable de programmer les interventions en dehors de la présence des élèves.

Enfin, la rénovation de la salle de TP de physique-chimie est aussi à l'ordre du jour. Madame la directrice administrative et financière est en recherche d'une entreprise compétente pour entreprendre ces travaux pour lesquels l'équipe de physique-chimie et le conseiller pédagogique ont élaboré une proposition.

## 8. Questions diverses.

Les représentants du personnel enseignant soumettent les questions suivantes :

- Les professeurs principaux de 4<sup>ème</sup> envisagent un voyage en République tchèque (1 à 3 nuits) avec leurs classes autour d'activités sportives et de team building pour renforcer la «vie collective », à la demande de certains parents. Sera-t-il possible de réaliser ce séjour ?

La direction est surprise de ce nouveau projet. Une campagne de recensement a eu lieu en septembre-octobre et le budget prévisionnel a été construit en fonction des projets présentés. Les collègues peuvent donc présenter leur projet, mais sans garantie que ce dernier soit accepté.

- La revalorisation salariale prévue depuis janvier 2025 pour les personnels ASEM et de vie scolaire est-elle effective ? Qu'en est-il d'une revalorisation salariale pour les personnels enseignants en contrat local ?

La direction assure que les personnels qui ont fait l'objet d'une revalorisation verront les effets sur leur rémunération dès le salaire de janvier qui sera versé prochainement. Quant aux demande relatives à l'évolution du point d'indice, cette question sera traitée lors de la commission de dialogue social, prévue le 12 février.

- Ne serait-il pas possible de mettre en place un système de tri des déchets partout dans l'établissement (cours, couloirs, classes, SDP) sans attendre les conclusions du bilan carbone ?

Madame Estienne est à l'écoute des propositions des éco-délégués à ce sujet. Elle précise qu'il faudra également se rapprocher du prestataire d'entretien car il semblerait que tous les déchets soient mis dans les mêmes containers.

- Les enseignants déplorent de nombreux dysfonctionnement du matériel et problèmes informatiques.

Madame Estienne explique que le prestataire du lycée pour les clés électroniques n'est pas fiable ni réactif. L'équipe d'intendance est à la recherche d'une nouvelle entreprise.

Concernant les problèmes informatiques, la direction explique qu'un plan de renouvellement est en cours. L'informaticien avait signalé les problèmes avec les vidéo-projecteurs et quatre nouveaux ont été achetés. Les TBI en panne en primaire vont également être bientôt remplacés. A la fin de l'année scolaire il est prévu de remplacer les PC qui se trouvent dans chaque salle de classe. Les enseignants signalent de nombreux problèmes de coupures internet et de Pronote, ainsi que des problèmes de mises à jour des



PC. Christophe Page, l'informaticien, est en train d'étudier la situation mais l'origine du problème n'a pas encore été trouvée. La question de l'entretien du matériel est également soulevée ainsi que sa vétusté. Il serait par ailleurs certainement nécessaire de rappeler des règles de bon usage et également, peut-être, de proposer des formations aux collègues les moins à l'aise avec l'outil numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 19h44 lorsque la séance est levée.

Le/la secrétaire de séance,



La présidente  
C. Allâtre



LYCÉE FRANÇAIS DE PRAGUE  
Céline ALLÂTRE  
La Provisoire

Annexes au PV du conseil d'établissement :

*Annexe 1 - Procès-verbal du conseil d'école du 20/01/2025*

*Annexe 2 - Calendrier scolaire 2025-2026*

*Annexe 3 - Tarifs de scolarité applicables au 01/09/2025*

*Annexe 3 bis - CR Rencontre parents élus CE 061124*

*Annexe 3 ter - CR Rencontre parents élus 291124*

*Annexe 4 - Voyages scolaires 2024-2025 semestre 2*

## TARIFS DE SCOLARITÉ APPLICABLES AU 01/09/2025

### Article 1 : Tarifs en couronnes tchèques applicables pour l'année scolaire 2025-2026

Une augmentation moyenne de 8% est appliquée à la rentrée scolaire 2025.

#### Droits annuels de scolarité (hors cursus bilingue tchèque)

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
Toutes nationalités	168 500 CZK	187 100 CZK	241 600 CZK	264 000 CZK

#### Droits annuels de scolarité pour les élèves des classes bilingues tchèques

	Classe d'intégration	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> / 4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>	2 <sup>nde</sup> à Term
Toutes nationalités	133 400 CZK	133 400 CZK	149 900 CZK	167 900 CZK

#### Droits annuels de scolarité pour la section internationale (SI)

	CM1-CM2	Collège	Lycée
Toutes nationalités	195 900 CZK	253 000 CZK	276 500 CZK

#### Droits de première inscription

**Les frais d'inscription pour l'année scolaire 2025/2026 sont de 28 380 CZK.**  
(Aucune remise concernant les fratries ne sera appliquée pour les frais de 1<sup>ère</sup> inscription)

#### Droits d'examens

	Brevet	Epreuves anticipées	Baccalauréat
Toutes nationalités	1 500 CZK	4 000 CZK	7 800 CZK

### Article 2 : Conditions de paiement

Les conditions de paiement et de remise d'ordre sont fixées par le règlement financier du lycée approuvé par les parents au moment de l'inscription.

**Présentation au conseil d'établissement : lundi 3 février 2025**

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 03 FÉVRIER 2025 : prévision de voyages au seconde semestre**

Intitulé	Destination	Niveau concerné	Dates	Nombre d'élèves	Nb d'accompagnateurs	Pilote du projet	Budget par participant en CZK	AVEC SPONSORING	Budget prévu en CZK	Budget pour les participants prévu en CZK	Budget pour les accompagnateurs prévu en CZK	Soumis à l'avis du CE le
<i>Voyage à Phalsbourg</i>	Phalsbourg	6e bi	du mardi 20 au dimanche 25 mai	16	2	KAMENEFF Mauna, VALERTOVA Jana	12 000		157 000	139 778	17 222	03/02/2025
<i>Jeux de la ZECO</i>	Tbilissi	4ème	du dimanche 18 mai au samedi 24 mai	6	2	SPALOVA Alena, JUAN Pascal	15 000	80 000	187 500	134 625	52 875	03/02/2025
<i>Jeux du Danube</i>	Bratislava	6e	du lundi 23 juin au mercredi 25 juin	8	2	DIJOUX Jordan, PARISOT Mathieu	3 000		21 500	14 800	6 700	03/02/2025

# CALENDRIER SCOLAIRE LFP 2025-2026

2025												2026																						
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet				
1	Lu	Pré-rentrée du personnel	1	Me	4	1	Sa		1	Lu	5,5	1	Je		1	Di		1	Di		1	Me	4	1	Ve		1	Lu	5,5	1	Me	4		
2	Ma	Rentrée des élèves	2	Je	5,5	2	Di		2	Ma	5,5	2	Ve		2	Lu	5,5	2	Lu		2	Je	5,5	2	Sa		2	Ma	5,5	2	Je	5,5		
3	Me		3	Ve	5,5	3	Lu	5,5	3	Me	4	3	Sa		3	Ma	5,5	3	Ma		3	Ve	5,5	Vendredi Saint	3	Di		3	Me	4	3	Ve	5,5	
4	Je		4	Sa		4	Ma	5,5	4	Je	5,5	4	Di		4	Me	4	4	Me		4	Sa			4	Lu		4	Je	5,5	4	Sa		
5	Ve		5	Di		5	Me	4	5	Ve	5,5	5	Lu	5,5	5	Je	5,5	5	Je		5	Di			5	Ma		5	Ve	5,5	5	Di	Férie - Cyrille et Méthode	
6	Sa		6	Lu	5,5	6	Je	5,5	6	Sa		6	Ma	5,5	6	Ve	5,5	6	Ve		6	Lu	5,5	Lundi de Pâques	6	Me		6	Sa		6	Lu	5,5	Férié - Jan Hus
7	Di		7	Ma	5,5	7	Ve	5,5	7	Di		7	Me	4	7	Sa		7	Sa		7	Ma	5,5		7	Je		7	Di		7	Ma		
8	Lu		8	Me	4	8	Sa		8	Lu	5,5	8	Je	5,5	8	Di		8	Di		8	Me	4		8	Ve		8	Lu	5,5	8	Me		
9	Ma		9	Je	5,5	9	Di		9	Ma	5,5	9	Ve	5,5	9	Lu	5,5	9	Lu	5,5	9	Je	5,5		9	Sa		9	Ma	5,5	9	Je		
10	Me		10	Ve	5,5	10	Lu	5,5	10	Me	4	10	Sa		10	Ma	5,5	10	Ma	5,5	10	Ve	5,5		10	Di		10	Me	4	10	Ve		
11	Je		11	Sa		11	Ma	5,5	11	Je	5,5	11	Di		11	Me	4	11	Me	4	11	Sa			11	Lu	5,5	11	Je	5,5	11	Sa		
12	Ve		12	Di		12	Me	4	12	Ve	5,5	12	Lu	5,5	12	Je	5,5	12	Je	5,5	12	Di			12	Ma	5,5	12	Ve	5,5	12	Di		
13	Sa		13	Lu	5,5	13	Je	5,5	13	Sa		13	Ma	5,5	13	Ve	5,5	13	Ve	5,5	13	Lu	5,5		13	Me	4	13	Sa		13	Lu		
14	Di		14	Ma	5,5	14	Ve	5,5	14	Di		14	Me	4	14	Sa		14	Sa		14	Ma	5,5		14	Je	5,5	14	Di		14	Ma		
15	Lu		15	Me	4	15	Sa		15	Lu	5,5	15	Je	5,5	15	Di		15	Di		15	Me	4		15	Ve	5,5	15	Lu	5,5	15	Me		
16	Ma		16	Je	5,5	16	Di		16	Ma	5,5	16	Ve	5,5	16	Lu	5,5	16	Lu	5,5	16	Je	5,5		16	Sa		16	Ma	5,5	16	Je		
17	Me		17	Ve	5,5	17	Lu	5,5	Fête Nationale	17	Me	4	17	Sa		17	Ma	5,5	17	Ma	5,5	17	Ve	5,5		17	Di		17	Me	4	17	Ve	
18	Je		18	Sa		18	Ma	5,5		18	Je	5,5	18	Di		18	Me	4	18	Me	4	18	Sa			18	Lu	5,5	18	Je	5,5	18	Sa	
19	Ve		19	Di		19	Me	4		19	Ve	5,5	19	Lu	5,5	19	Je	5,5	19	Je	5,5	19	Di			19	Ma	5,5	19	Ve	5,5	19	Di	
20	Sa		20	Lu		20	Je	5,5	20	Sa		20	Ma	5,5	20	Ve	5,5	20	Ve	5,5	20	Lu	5,5		20	Me	4	20	Sa		20	Lu		
21	Di		21	Ma		21	Ve	5,5	21	Di		21	Me	4	21	Sa		21	Sa		21	Ma	5,5		21	Je	5,5	21	Di		21	Ma		
22	Lu		22	Me		22	Sa		22	Lu		22	Je	5,5	22	Di		22	Di		22	Me	4		22	Ve	5,5	22	Lu	5,5	22	Me		
23	Ma		23	Je		23	Di		23	Ma		23	Ve	5,5	23	Lu		23	Lu	5,5	23	Je	5,5		23	Sa		23	Ma	5,5	23	Je		
24	Me		24	Ve		24	Lu	5,5	24	Me		24	Sa		24	Ma		24	Ma	5,5	24	Ve	5,5		24	Di		24	Me	4	24	Ve		
25	Je		25	Sa		25	Ma	5,5	25	Je		25	Di		25	Me		25	Me	4	25	Sa			25	Lu	5,5	25	Je	5,5	25	Sa		
26	Ve		26	Di		26	Me	4	26	Ve		26	Lu	5,5	26	Je		26	Je	5,5	26	Di			26	Ma	5,5	26	Ve	5,5	26	Di		
27	Sa		27	Lu		27	Je	5,5	27	Sa		27	Ma	5,5	27	Ve		27	Ve	5,5	27	Lu			27	Me	4	27	Sa		27	Lu		
28	Di	Fête Nationale	28	Ma		28	Ve	5,5	28	Di		28	Me	4	28	Sa		28	Sa		28	Ma			28	Je	5,5	28	Di		28	Ma		
29	Lu		29	Me		29	Sa		29	Lu		29	Je	5,5	29	Di		29	Di		29	Me			29	Ve	5,5	29	Lu	5,5	29	Me		
30	Ma		30	Je		30	Di		30	Ma		30	Ve	5,5	30	Di		30	Lu	5,5	30	Je			30	Sa		30	Ma	5,5	30	Je		
			31	Ve		31	Me		31	Me		31	Sa		31	Sa		31	Ma	5,5	31	Di			31	Di		31	Ve		31	Ve		
110	21	67	13	104	19	78	15	104	20	78	15	89	17	93	11	78	19	115	22	21	3													

**TOTAL** 936 heures de cours (primaire) dont 908,5 heures effectives hors jours fériés  
175 jours ouvrés + 5 jours fériés



## Réunion n°1

### Représentants de parents élus au Conseil d'établissement

### 6 novembre 2024

#### Direction de l'établissement

- Mme ALLATRE, Proviseure,
- Mme ESTIENNE, DAF
- M. OURIACHI, CPE Proviseur adjoint
- Mme RAYNAL, Directrice primaire

#### Représentants de parents

- Mme DECOTTIGNIES
- Mme BAETZ
- Mme JANOUSOVA

#### Ordre du jour :

1. Frais de scolarité 2025-2026
2. Frais d'examen
3. Questions diverses

#### **1. Frais de scolarité 2025-2026**

Suite aux échanges avec l'AEFE, que représente Mme ALLATRE en sa qualité de proviseure, une augmentation des frais de scolarité apparaît indispensable pour la rentrée 2025, après une augmentation à la rentrée 2023 et une stagnation à la rentrée 2024.

Les parents d'élèves signalent que les tarifs sont déjà élevés et figurent parmi les plus hauts de la zone Europe Centrale. La proviseure rappelle que le lycée français est en gestion directe depuis 2000 et que les frais de scolarité appliqués lors du rachat de l'établissement par l'AEFE ont été déterminés afin de redresser une situation financière délicate.

Avant 2017, un tarif différencié était appliqué en fonction de la nationalité de l'élève (français, tchèque, hors Union Européenne, ...). La loi européenne interdisant toute forme de discrimination sur la base de la nationalité, cette distinction a été supprimée en 2017.

L'historique des frais de scolarité depuis 2017-2018 est présenté, montrant un gel des frais voire une diminution en 2021 et 2022 pour la maternelle et les fratries. La première hausse réellement notable est intervenue à la rentrée 2023, puis les tarifs sont été maintenus en 2024-2025 conformément aux engagements de la direction.



Madame la proviseure explique qu'il n'est plus possible de maintenir des tarifs sans prévoir de hausse. Depuis trois ans, la République Tchèque a connu une forte inflation (16% en 2023) et tous les postes de dépenses ont augmenté. En outre les recommandations fortes de l'AEFE sont de suivre à minima l'inflation annuelle.

Elle rappelle par ailleurs que la masse salariale ne cesse de s'alourdir en raison de la stabilité des équipes et du « glissement vieillesse technicité ». Elle représente désormais 86% des charges de fonctionnement, ce qui est très conséquent.

Il est également rappelé que les récentes constructions ont représenté un investissement d'environ 3,5 millions d'euros et que les réserves de l'établissement doivent être reconstituées afin d'assumer des travaux essentiels et très attendus dans un contexte où les bâtiments sont en mauvais état (reconstruction des toitures, rénovation du clos et couvert du vieux bâtiment)

#### **Analyse de la proposition d'augmentation :**

Lors des derniers dialogues avec les parents, la question des tarifs préférentiels appliqués aux CI Bil et 6<sup>e</sup> Bil tout au long de leur scolarité avait été soulevée. Les familles qui ne bénéficient pas de ces tarifs réduits le vivent comme une injustice.

L'augmentation de 15% proposée pour l'entrée en CI-Bil, puis en 6<sup>e</sup> Bil (niveaux d'entrée dans le dispositif) suivi de 10% dans les classes ordinaires du collège et lycée permettraient de réduire l'inégalité constatée tout en maintenant l'attractivité de cette section pour des familles tchèques aux revenus moyens. Mme JANOUSOVA remarque que les familles concernées n'ont pas les moyens d'inscrire leur enfant au tarif ordinaire et que cette augmentation risque de nuire à la section. Elle ne s'oppose pas à une augmentation plus significative à l'entrée dans le dispositif mais souhaiterait que la hausse soit un peu atténuée pour le reste du parcours de la 5<sup>ème</sup> à la terminale pour les ex-bilingues.

Concernant l'hypothèse d'une augmentation de 6.5% au collège et au lycée, les frais représenteraient plus de 1000 CZK par mois. Les parents estiment que cette augmentation sera difficile pour les familles, surtout s'il y a plusieurs enfants la fratrie, d'autant que les tarifs pour les lycéens sont déjà très élevés (9 860 euros par an).

La question des frais pour certains parcours, notamment la Section Internationale, est également soulevée. A ce jour il n'y a pas de distinction de tarif pour les élèves de la section. Le surcoût lié à l'emploi de professeurs supplémentaires intervenant en SI (4 ETP pour l'ensemble de la section collège + lycée par exemple) pourrait justifier d'appliquer un tarif spécifique pour les élèves qui choisissent d'être inscrits en section internationale. À Hong Kong, au Luxembourg et à Casablanca, la Section Internationale représente environ 205 euros par mois de surcoût d'après les recherches des parents.

La section bilangue au primaire n'entraîne pas d'employer un professeur supplémentaire (3 classes, 2 enseignants en langue française, 1 enseignant en langue anglaise). Cependant, il est à noter que le déploiement de 2 classes pour la section bilangue entraîne de faibles effectifs (une classe de moins de 21 élèves ne permet pas de compenser la masse salariale). De façon générale, madame la proviseure fait



remarquer que les conditions d'encadrement très confortables sur l'ensemble de l'établissement sont certes très appréciés, mais ont un coût (environ 21 élèves par classe en moyenne).

Un tarif spécifique qui pourrait être appliqué à la Section Internationale nécessiterait une introduction progressive et mesurée afin de ne pas fragiliser la section en suscitant des départs. Il est délicat d'introduire des frais supplémentaires pour les élèves qui sont déjà engagés dans la section. L'idée d'introduire une tarification spécifique à l'entrée du dispositif (CM1, 6<sup>e</sup>, 2<sup>nd</sup>e) sera étudiée.

### **Synthèse des pistes de travail :**

- Revoir la répartition des augmentations par niveau pour limiter l'augmentation au collège et particulièrement au lycée.
- Étudier la piste d'une tarification différenciée pour l'entrée en section internationale (en CM1, 6<sup>ème</sup> et 2<sup>nd</sup>e).
- Proposer une augmentation plus importante pour l'entrée en CI bil et 6<sup>e</sup> bil, mais modérer l'augmentation pour les ex-bilingues sur les niveaux collège et lycée.

## **2. Frais d'examen**

Concernant les frais d'examen, les parents soulèvent une différence tarifaire importante entre le LFP et les lycées de Vienne et Riga.

Les examens ont un coût qu'il faut prendre en compte : personnel administratif dédié à la gestion des examens, participation à la rémunération des personnels du centre d'examen de Vienne, surveillance, corrections, déplacements et rémunération des interrogateurs etc.

Le coût réel pour d'établissement est en cours d'évaluation par les services d'intendance. Un ajustement pourra être envisagé s'il est effectivement établi que ces frais ont été surévalués.

## **3. Questions diverses**

Les représentants des parents demandent où en est la démarche d'évaluation du dispositif d'enseignement du tchèque dont il a été question lors du dernier conseil d'établissement. Madame la proviseure explique avoir eu un contact direct avec la responsable des relations internationales au MŠMT (Ministère Tchèque de l'Éducation) et avoir évoqué avec elle cette demande d'évaluation du dispositif. Le Ministère tchèque n'a pas réagi depuis, mais les contacts au ministère seront relancés sur ce sujet qui est d'actualité puisque les modalités actuelles d'enseignement, validées par le ministère, sont en œuvre depuis 2018.

Les parents souhaitent connaître le calendrier prévisionnel des travaux à venir. Les toitures du bâtiment G et du côté patio seront remplacées à partir du mois d'avril 2025, première date possible pour l'entreprise prestataire. Le maître d'œuvre et l'entreprise ont tous deux été sélectionnés mais l'agenda de l'entreprise ne lui permet pas d'intervenir au LFP avant le printemps. Madame la proviseure explique également que la cour de maternelle sera intégralement rénovée dans le courant de l'été 2025 (le projet est finalisé avec le maître d'œuvre, il ne reste plus qu'à sélectionner les entreprises). Il reste le sujet de la rénovation du « clos



et couvert » du vieux bâtiment qui constituera un investissement lourd : traitement des infiltrations, changement de la toiture, remplacement des huisseries et peinture des façades. Tout projet de verdissement de la cour principale devra nécessairement être mis en œuvre après ces lourds travaux qui vont empiéter sur la cour de récréation pendant toute leur durée.

Madame Janousova demande s'il sera possible d'organiser un voyage d'échange pour les élèves de 6<sup>ème</sup> bilingue. Madame la proviseure a déjà donné son avis favorable à ce type de projet. Si un projet viable est possible, il n'y a pas de raison de s'y opposer. Elle reverra Mme Kameneff à ce sujet.

Les parents demandent si des devoirs seront bien organisés les samedis matins. Ce sera le cas pour les terminales à raison de 4 ou 5 samedis matins dans l'année, en fonction des spécialités choisies. Les élèves et leurs parents ont déjà été informés.

*Secrétaires de séance : Mme Raynal et Mme Allâtre*



## Réunion n°2

### Rencontre des représentants des parents élus au Conseil d'établissement avec l'équipe de direction 29 novembre 2024

#### Direction de l'établissement :

- Mme ALLATRE, Provisseure,
- Mme ESTIENNE, DAF
- M. OURIACHI, CPE Provisseur adjoint
- Mme RAYNAL, Directrice primaire

#### Représentants de parents :

- Mme BAETZ
- Mme BALASZOVA
- Mme JANOUSOVA
- Mme RAHACHE

#### Ordre du jour :

##### **1. Frais de scolarité 2025-2026**

Madame la proviseure remercie les représentantes de parents d'élèves pour leur présence et rappelle que le compte-rendu de leurs échanges sera joint au PV du conseil d'établissement qui aura lieu début février et lors duquel les tarifs de scolarité seront présentés.

Mme Estienne souhaite revenir sur les éléments de projection budgétaire pour l'année 2025. En effet, des investissements lourds sont programmés pour 2025 (25 M de CZK), mais même en retirant ces investissements de l'équation, la projection budgétaire est déficitaire. En effet, sans les investissements, le déficit de gestion prévisionnel lié uniquement aux charges de fonctionnement reste tout de même de 11 894 831,87 CZK. Cette photographie montre que l'établissement subit actuellement un début de déficit structurel. Cette situation n'est pas tenable à long terme.

Mme la proviseure rappelle les décisions qui ont été prises en 2021 et 2022, de baisse des frais de scolarité (réduction de 5° pour les fratries et baisse des tarifs en maternelle). Ces baisses ont été appliquées suite à des années de stagnation des frais de scolarité. A l'heure actuelle, le constat est que les frais facturés aux familles sont désormais insuffisants pour couvrir le coût réel de fonctionnement de la structure. Les recettes ne couvrent plus les dépenses.

Les représentants des parents sont conscients qu'une hausse est inévitable. Ils sont attentifs toutefois à la façon dont les augmentations sont réparties. Leur souci est de ne pas dissuader les familles de laisser leurs enfants au LFP, notamment les fratries. Les familles tchèques pourraient penser à basculer vers le système tchèque. Les frais pour les familles doivent rester réalistes.

La direction souligne que des idées intéressantes ont été proposées par les parents lors de la dernière réunion, notamment la piste d'une facturation majorée pour les entreprises qui paient les frais de scolarité des enfants de leurs employés. 128 élèves sont concernés (chiffres EDUKA) actuellement. La direction va se pencher en détail sur les modalités de mise en œuvre et espère pouvoir appliquer cette mesure dès la rentrée 2025.



**Projection présentée par la direction des augmentations 25-26 :**

- 7% en primaire
- 6% dans le secondaire
- 16 % en Cibil et en 6<sup>ème</sup> Bil
- 9% pour les ex-bilingues de la 5<sup>ème</sup> à la terminale

La direction a tenu compte de la demande des familles d'essayer de limiter la hausse sur le secondaire et fait cette proposition après un petit rééquilibrage des hausses nécessaires et présentées lors de la première réunion.

**Les élèves inscrits en Section Internationale se verront attribuer une grille tarifaire distincte à partir de la rentrée 2025 (à partir du CM1 jusqu'en terminale BFI) :**

- + 12% en CM1-CM2 SI
- + 11 % en Collège et Lycée

La proviseure avait déjà évoqué la piste d'une tarification différente pour les élèves de la section internationale. En effet la SI génère à elle seule 6 équivalents temps plein, sans que cela n'ait impacté jusqu'alors le coût pour les familles. Les parents avaient relevé que la SI est facturée aux familles dans de nombreux autres établissements (frais supplémentaires allant jusqu'à 250 euros par mois) et avaient comparé avec le coût d'une heure de cours de langue dans le privé.

Mme Janousova explique que dans les écoles privées tchèques, chaque année l'école augmente les frais de scolarité mais uniquement pour les nouveaux inscrits. Elle soulève la question de la sécurité pour les familles car elles ont besoin de savoir à quoi ils s'engagent financièrement sans craindre des augmentations brutales. Madame la proviseure rappelle que le LFP n'a jamais appliqué d'augmentation de 16% d'un coup, ce qui correspond au taux d'inflation en 2023). La prévision à partir de la rentrée 2026 est d'appliquer des augmentations régulières mais plus modérées, en tenant compte de la situation du pays et de l'inflation. Cette année l'augmentation est plus importante car il n'y en a pas eu à la rentrée 2024 et un rattrapage est hélas nécessaire au regard de la situation budgétaire.

La direction a souvent entendu que le LFP a la réputation d'être « le plus cher de la zone ». Comparaison faite avec les autres EGD d'Europe, il apparaît que ce n'est pas le cas. Plusieurs établissements pratiquent des tarifs plus élevés. Monsieur Ouriachi précise que certains établissements de la zone avec lesquels les parents font des comparaisons bénéficient d'aides financières des autorités locales. Par exemple, la ville de Vienne aide les familles des élèves de maternelles à hauteur de 270 euros par mois.

Les parents demandent si des aides de l'état tchèque sont possibles. Tout d'abord il est rappelé que le LFP bénéficie déjà d'une aide non négligeable de la part de l'AEFE, par le biais de la rémunération des personnels détachés qui représentant environ 30% des enseignants. L'AEFE participe à hauteur de 41% à leur rémunération. C'est ce qui permet au LFP de pratiquer des tarifs bien plus concurrentiels que les autres établissements internationaux praguais. Madame la proviseure explique que des établissements dans le réseau sont historiquement binationaux, mais ce n'est pas le cas du LFP dont les programmes sont quasiment entièrement français et dont le rattachement institutionnel est uniquement celui au ministère français de l'Éducation, via l'homologation. Une demande de subvention par l'état tchèque revient à demander à être homologué par le MSMT ce qui revient à devoir suivre des règles de fonctionnement et un cahier des charges tchèque qui sont difficilement compatibles avec le système français (Ex : emplois du temps, volumes horaires et découpage de l'année). Les établissements qui sont dans une telle configuration sont cogérés par des directions binationales et les conditions d'exercices sont bien plus complexes. En outre cela aurait des conséquences indéniables en terme de recrutement et d'exigence de formation des enseignants. Cette idée semble difficilement applicable, également du point de vue de la gestion des ressources humaines.



Les parents sont inquiets pour les charges qui incombent aux familles dans un contexte où le coût du loyer n'a cessé d'augmenter à Prague pour atteindre la 2<sup>ème</sup> place en Europe actuellement. L'inflation a touché tout le monde. Les familles ne parviennent pas à épargner pour les universités. Mme Estienne rappelle que les enseignants sont dans la même situation et ont des revendications salariales.

Pour l'année 2026-2027 une augmentation générale prévisionnelle de 3% est envisagée et recommandée par les services centraux de l'AEFE, à moduler en fonction de la situation budgétaire de l'établissement et de l'inflation. Les tarifs pour la SI feront eux, l'objet d'une augmentation plus importante. Avec une nouvelle augmentation de 8% en SI en 2026-2027, un rattrapage progressif sera effectué sur quatre ans et permettra d'atteindre un niveau de facturation qui se rapprochera du coût réel de fonctionnement de cette section.

Les parents expriment leur crainte d'arriver à des frais très importants à terme, qui vont devenir de plus en plus difficiles à assumer. Madame la proviseure explique que la proposition qui est faite tient compte de cela. En effet, il n'est pas question de demander aux familles d'absorber d'un coup le déficit prévisionnel, mais il est important de revenir dans le temps et progressivement à une facturation qui corresponde au coût réel du service fourni par l'établissement. Les parents auraient souhaité pouvoir limiter l'augmentation à 4% primaire et collège et 2% pour le lycée et préféreraient que les augmentations soient plus fortes pour les SI. La direction réitère que des augmentations de 2 à 4% auraient peut-être été envisageables si un gel n'avait pas été appliqué cette année. En outre il semble risqué d'appliquer une augmentation encore plus importante aux SI alors qu'il n'y a eu aucune différence tarifaire jusqu'à présent.

Madame Estienne apporte un élément de réflexion supplémentaire en évoquant un ensemble de charges qui ne sont pas facturées aux familles et qui le sont ailleurs (ex : le coût des accompagnateurs lors des voyages scolaires, le coût des manuels, l'énergie et charges pour la cantine qui sont couvertes par le lycée et qui permettent d'éviter que cela soit répercuté sur le prix des repas, les certifications linguistiques qui dans d'autre établissement sont facturées...).

Concernant les frais de première inscription, une augmentation va être appliquée et la réduction qui existe actuellement pour les fratries sera supprimée dès la rentrée 2025.

Concernant les frais d'examen, la direction répond à la demande des représentants des parents en annonçant un alignement des tarifs sur ceux pratiqués à Vienne (centre d'examen de la zone) :

- 60 euros pour le DNB *(au lieu de 2 600 CZK actuellement)*
- 160 euros pour les EAF *(au lieu de 5600 CZK actuellement)*
- 310 euros pour le BAC *(au lieu de 11 300 CZK actuellement)*.

### **Conclusion**

S'ils comprennent le contexte budgétaire de l'établissement, les parents d'élèves soutiennent que les augmentations présentées sont très importantes. La direction rappelle le contexte qui a mené à cette augmentation pour la rentrée 2025 : longue période sans augmentation, baisses appliquées en 2021 et 2022, alourdissement de la masse salariale et besoin en investissements. Le déficit structurel amorcé ne doit pas et ne peut pas s'installer. Il en va de la pérennité de l'établissement.

Il est demandé à la direction de communiquer sur ce que couvrent concrètement les frais de scolarité. La communication avec les familles sera essentielle pour une bonne compréhension de la situation.

*Secrétaire de séance : Mme Allâtre*